

LE TRAITÉ SUR LA TOLÉRANCE ET DOUZE HOMMES EN COLÈRE

Márcia Valéria Martinez de AGUIAR¹

RÉSUMÉ : Dans le *Traité sur la tolérance*, Voltaire mène un combat contre l'intolérance religieuse qui avait envoyé à la roue un père de famille innocent. Dans *Douze hommes en colère*, film de Sidney Lumet, un juré essaie de contester les preuves contre un jeune homme accusé de parricide. Tous deux argumentent au nom de la raison, notion fondamentale de la philosophie des Lumières. Ils ont cependant recours à des stratégies différentes pour parvenir à leurs buts. Cet article, inspiré du texte *Le dernier des écrivains heureux* de Roland Barthes, veut exposer ces différences et réfléchir à la contemporanéité de la pensée de Voltaire.

MOTS-CLÉ : Tolérance, Voltaire, raison, jugement, loi.

¹ Pós-doutoranda, Universidade de São Paulo-Fapesp, mv.aguiar@uol.com.br.

RESUMO: No *Tratado sobre a tolerância*, Voltaire combate a intolerância religiosa que enviara à roda um pai de família inocente. Em *Doze homens e uma sentença*, filme de Sidney Lumet, um jurado questiona as provas que condenam um jovem acusado de parricídio. Apoiados na Razão, noção fundamental da filosofia das Luzes, eles usam, contudo, estratégias diferentes para atingir seus objetivos. Este artigo, inspirado no texto *Le dernier des écrivains heureux* de Roland Barthes, pretende expor essas diferenças e refletir sobre a contemporaneidade do pensamento de Voltaire.

PALAVRAS-CHAVE: Tolerância, Voltaire, razão, julgamento, lei.

INTRODUCTION :

Le but de notre article est de réfléchir, à partir des idées soulevées par Roland Barthes dans son article *Le dernier des écrivains heureux*, sur la contemporanéité ou non de la pensée de Voltaire. Pour cela nous allons nous appuyer sur le *Traité sur la tolérance* (1763) d'une part et sur le film *Douze hommes en colère* (1957) de Sidney Lumet de l'autre.

Les deux œuvres, séparées par presque deux siècles, ont quelques points essentiels en commun. Dans les deux cas, il s'agit de la mise en cause d'un jugement de parricide. Et dans les deux cas est en jeu le concept fondamental de la philosophie des Lumières, la Raison, et les notions de Justice et de Loi qui en découlent.

La Raison. Tel est le concept clé de la pensée de Voltaire et de la philosophie des Lumières. C'est par la Raison et non pas par l'idée d'une Providence transcendante que le monde et l'homme lui-même doivent être compris. La Raison n'a pas de dogmes établis *a priori*. Bien au contraire, elle se tourne vers le monde et en extrait les lois qui lui sont propres, aussi bien dans le domaine des sciences qu'aujourd'hui nous nommons exactes que dans le domaine des sciences de l'homme. Les philosophes des Lumières sont ainsi les héritiers directs non seulement de René Descartes, mais aussi de Francis Bacon et de John Locke qui avançaient que l'expérience était la source de toute la connaissance.

Pour bien pouvoir appréhender le monde, la Raison ne peut pas souffrir les chaînes qui lui sont imposées par le dogmatisme de l'Église, l'un de ses principaux adversaires. Luiz Roberto Salinas Fortes explique :

Para ser efetivamente livre a Razão não pode se submeter a nenhuma autoridade que a transcenda ou a nenhuma regra que lhe seja extrínseca: ela é, para si mesma, sua própria regra geral. Mas é também a regra para o universo em geral: se o homem reivindica um estatuto soberano

para a sua Razão é porque postula simultaneamente a racionalidade última do universo. Os seres e as coisas que nos circundam estão submetidos a certas regularidades. Caberá ao homem descobri-las e para isso ele dispõe do instrumento adequado, ou seja, sua própria inteligência. (SALINAS FORTES, 1981: 18)

Si rien n'échappe au libre examen, au libre exercice de la Raison, c'est elle qui doit naturellement pouvoir gouverner. C'est elle qui doit pouvoir établir les lois les plus justes et s'occuper des destins des hommes. Son combat contre les dogmes religieux se confond avec le combat contre la société héritée du Moyen Âge, qui s'appuyait sur ces dogmes. C'est encore Salinas Fortes qui affirme :

É em um mesmo movimento que se questiona a representação teológica do universo e a sociedade fortemente hierarquizada de que esta representação é uma expressão sublimada. É em um mesmo gesto que a Razão se propõe como instrumento soberano de conhecimento e, ao mesmo tempo, como instância suprema incumbida de reger os destinos históricos do homem e conduzir à sua emancipação diante dos preconceitos do passado, assim como dirigir e organizar a vida em sociedade. (SALINAS FORTES, 1981: 20)

Le combat de Voltaire sera celui de la Raison : faire triompher la raison, l'imposer comme instrument du gouvernement des hommes et de l'exercice de la justice. Le *Traité sur la tolérance* décrit ce qui devrait être l'idéal d'une loi juste quand il s'agit de décider de la mort d'un homme. D'abord, le jugement devrait être unanime ; ensuite, les preuves ne devraient pas laisser le moindre doute sur la culpabilité de l'accusé dans l'esprit des juges:

(...) il semble que quand il s'agit d'un parricide, et de livrer un Père de famille au plus affreux supplice, le jugement devrait être unanime, parce que les preuves d'un crime si inouï devraient être d'une évidence sensible à tout le monde : le moindre doute, dans un cas pareil, doit suffire pour faire trembler un Juge qui va signer un Arrêt de mort. La faiblesse de notre raison et l'insuffisance de nos Lois se font sentir tous les jours ; mais dans quelle occasion en découvre-t-on mieux la misère que quand la prépondérance d'une seule voix fait rouer un Citoyen ? (VOLTAIRE, 1763: 10-11. - C'est moi qui souligne)

Voltaire énonce ainsi les principes légaux auxquels aspirait la philosophie des Lumières. Dans le même mouvement il souligne, à travers l'examen de l'affaire Calas, qu'ils n'étaient qu'une aspiration. La loi en vigueur lors du jugement de ce négociant protestant de Toulouse n'exigeait pas l'unanimité des voix ; de cette façon, même si les preuves contre lui étaient artificielles, suscitant plus d'un doute valable sur son supposé crime, il a quand même été condamné. Dans son procès, comme le montrera Voltaire, l'Intolérance des catholiques fanatiques contre le protestantisme l'a emporté à l'examen impartial des faits.

La première proposition du *Traité sur la tolérance* peut ainsi employer deux mots que la logique sépare, *meurtre* et *justice* : « Le meurtre de Calas, commis dans Toulouse avec le glaive de la Justice... », dit Voltaire (1763 : p. 1, c'est moi qui souligne). Cette Justice à laquelle a été livrée « un Père de famille innocent » est assimilée à « l'erreur », à « la passion » et au « fanatisme » (VOLTAIRE, 1763 : p. 2). Voltaire assumera alors, après coup, le rôle de la Raison, celui que la Justice aurait dû jouer. Il prouvera que Jean Calas n'aurait pas pu tuer son fils. Il élucidera également les motifs de ce jugement erroné et cruel.

Le combat d'un des jurés dans *Douze hommes en colère* sera également celui de la Raison. Cependant, les principes prêchés par Voltaire ne sont plus une simple aspiration aux Etats-Unis des années 1950, époque où se déroule l'intrigue du film. La Révolution américaine avait puisé dans les idéaux des philosophes des Lumières et la Déclaration de l'Indépendance (1776) et la Constitution américaines (1787) y avaient trouvé leurs fondements. Au milieu du XXe siècle, les lois américaines avaient donc déjà mis en place les idéaux de justice de Voltaire : unanimité, prévalence du doute valable, impartialité.

Ainsi, dans le film de Sidney Lumet, le juge qui préside le procès du jeune homme accusé d'avoir tué son père, énonce aux membres du jury, avant qu'ils ne se retirent pour débattre et voter, la loi qui préside les affaires concernant un meurtre:

Il s'agit d'un assassinat avec préméditation. La préméditation en matière d'assassinat est ce que nos Cours Criminelles ont à juger de plus grave [...] Un homme a été tué et la vie d'un autre est en jeu. S'il existe dans votre esprit un doute valable sur la culpabilité de l'accusé, un doute valable, vous devez m'apporter un verdict de non culpabilité. Si vous n'éprouvez aucun doute valable vous devez dans votre âme et conscience déclarer l'accusé coupable. Quelle que soit votre décision, elle devrait être unanime. Dans le cas où vous rendriez un verdict de culpabilité, la Cour ne le discutera pas, il sera irrévocable, il entraînera automatiquement la sentence de mort. Vous assumez, Messieurs, une grave res-

ponsabilité, je vous remercie. (*Douze hommes en colère* - C'est moi qui souligne)

Exactement ce que préconisait Voltaire.

Le film accompagne ensuite les débats pas toujours amicaux entre les jurés, pour arriver à une décision unanime. Lors de la première consultation, un seul parmi eux vote non coupable. Il jouera un rôle similaire à celui de Voltaire, évaluant de façon logique tous les faits et mettant en cause l'acceptation immédiate de la culpabilité de l'accusé. Cependant, les stratégies assumées par Voltaire et par ce juré en vue de convaincre leurs publics seront différentes, bien que leurs principes soient les mêmes.

Nous commencerons par examiner l'argumentation et la stratégie de Voltaire pour prouver l'innocence de Jean Calas dans le *Traité sur la tolérance*. Ensuite, à la lumière de sa pensée, nous verrons comment le juré qui essaie de mettre en doute la culpabilité du jeune homme épouse les idées de Voltaire, mais non pas sa rhétorique. Finalement, nous commenterons pour quel motif, à notre avis, la philosophie de Voltaire continue à nous enchanter, bien que, comme l'affirme Roland Barthes, elle soit « démodée » (BARTHES, 1964: 98).

VOLTAIRE ET L'AFFAIRE CALAS

Résumé de l'affaire

Jean Calas était un négociant de confession protestante qui habitait à Toulouse. Un jour, son fils aîné, Marc-Antoine, décide de se suicider et le fait après un dîner où étaient présents son père, sa mère, une servante, son frère Pierre et un de ses amis, Lavoisier. Marc Antoine part bientôt après le dîner. Quand Lavoisier décide de rentrer chez lui, Pierre l'accompagne. C'est alors qu'ils trouvent Marc-Antoine pendu à une porte. Tous les présents au dîner sont accusés de l'avoir tué. Finalement, seul Jean Calas souffre le supplice de la roue.

Examen raisonné des faits qui montrent l'innocence de Calas

Jean Calas était un vieillard de 68 ans aux « jambes enflées et faibles ». Il serait ainsi incapable de tuer son fils, un homme de vingt-huit ans, « qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire » (VOLTAIRE, 1763: p. 11). Par conséquent, il fallait considérer qu'il ait été aidé dans cette entreprise par ceux qui étaient au dîner ce soir : sa femme, la servante, son fils Pierre et son ami Lavoisier. Cependant, cette hypothèse ne peut pas non plus être admise, car dans ce cas il y aurait eu de violentes disputes entre ce groupe et Marc-Antoine, des cris qui auraient été entendus de tout le voisinage, le corps du mort serait marqué des meurtrissures et ses habits déchirés (cf. VOLTAIRE, 1763: p. 12). Or, le corps de Marc-Antoine ne présentait aucune de ces marques :

(...)[Pierre Calas et Lavoisier] trouvèrent en-bas, auprès du magasin, *Marc-Antoine*, en chemise, pendu à une porte, et son habit plié sur le comptoir ; sa chemise n'était pas seulement dérangée ; ses cheveux étaient bien peignés : il n'avait sur son corps aucune playe, aucune meurtrissure. (VOLTAIRE, 1763: 4)

Les caractéristiques des personnages impliqués dans l'histoire montrent également leur innocence ou mettent du moins leur culpabilité fortement en doute. Jean Calas était un bon père et il était « si éloigné de cet absurde fanatisme qui rompt tous les liens de la Société » (VOLTAIRE, 1763: 8), que bien que huguenot, il avait approuvé la conversion d'un de ses fils, Louis Calas. De plus, la famille avait une servante catholique, qui avait élevé les enfants. Il est inimaginable que cette servante ait accepté de participer à l'assassinat d'un homme qu'elle avait élevé et qui voulait embrasser sa religion à elle. « Comment une servante zélée Catholique aurait-elle pu souffrir que des Huguenots assassinassent un jeune-homme élevé par elle, pour le punir d'aimer la Religion de cette servante ? », se demande Voltaire (1763: 12). Lavoisier, l'ami venu de Bordeaux, était « connu par la candeur et la douceur de ses mœurs » (VOLTAIRE, 1763: 3) et ne pouvait rien savoir de la prétendue conversion de son ami pour vouloir la venger (cf. VOLTAIRE, 1763: 12). La mère était « tendre » (VOLTAIRE, 1763: 12) et n'oserait pas non plus toucher son fils.

En fait, il ne s'agissait pas d'un crime, mais du suicide d'un homme d'« esprit inquiet, sombre et violent » (cf. VOLTAIRE, 1763: 3). Frustré de ne pas avoir pu suivre une carrière d'avocat, qui exigeait un certificat de catholicité et ayant perdu beaucoup d'argent au jeu, Marc Antoine avait décidé de mettre fin à ses jours. (cf. VOLTAIRE, 1763 : 3)

L'arrestation et puis le verdict de mort de Jean Calas n'ont donc pas été déterminés par les faits, qui le prouvaient innocent, mais par l'intolérance et le fanatisme catholique contre les protestants, qui a marqué l'affaire depuis son début.

Intolérance meurtrière

La « populace » catholique de Toulouse, connue pour sa haine contre les protestants a crié, peu après la mort de Marc-Antoine, que sa famille l'avait assassiné parce qu'il allait se convertir le lendemain au catholicisme. Et que c'était une loi, parmi les protestants, de tuer les leurs qui voulaient abjurer leur foi. Cette hypothèse a vite été reprise par le maire de Toulouse, catholique fanatique.

L'occasion était favorable pour le sacrifice d'un huguenot. Toulouse fêterait bientôt le massacre de quatre mille protestants, tués deux cents ans auparavant dans cette ville et « on disait publiquement que l'échafaud sur lequel on rouerait les Calas serait le plus grand ornement de la fête ; on disait que la Providence amenait elle-même ces victimes pour être sacrifiées à notre sainte Religion. » (VOLTAIRE, 1763: 8)

De surcroît, alors que les juges devaient être, selon la Raison, impartiaux, ne mêlant pas leurs croyances personnelles à leurs jugements, quelques magistrats appartenait à la Confrérie des Pénitents blancs, connue par son intolérance religieuse. « Quelques Magistrats étaient de la Confrérie des Pénitents blancs. Dès ce moment la mort de *Jean Calas* parut infaillible », dit Voltaire (1763: p. 8).

Bref, dans les mots de Voltaire lui-même : « On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille ; mais la Religion trompée tenait lieu de preuve » (VOLTAIRE, 1763: 9).

Stratégie de Voltaire

Dans son argumentation, qui accuse l'Intolérance pour le meurtre d'un père de famille innocent, Voltaire choisit de ne pas attaquer la religion catholique. Au contraire, dans sa lutte contre le fanatisme il fera appel aux principes mêmes du catholicisme en les approchant des principes de la Raison. Il prouvera que le fanatisme est à l'opposé de « notre Sainte Religion », dont les huguenots sont souvent plus proches dans leurs actions que lesdits « dévots ».

Ainsi Jean Calas, en déclarant son innocence sous la torture, meurt saintement en demandant, comme le Christ, que Dieu pardonne à ceux qui l'ont condamné : « Ils [les juges] furent confondus, quand ce vieillard, en mourant sur la roue, prit Dieu à témoin de son innocence, et le conjura de pardonner à ses Juges » (VOLTAIRE, 1763: 13). Inversement, le peuple de Toulouse refuse la maxime de la fraternité, « tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Mathieu, 22-39), l'un des piliers du christianisme. Ce peuple « superstitieux et emporté », dit Voltaire, en parlant de la « populace » qui accuse les Calas, « regarde comme des monstres ses frères qui ne sont pas de la même Religion que lui » (VOLTAIRE, 1763: 5)².

Voltaire met clairement le roi, catholique, à côté des non fanatiques, de ceux qui suivent le principe de la fraternité. Paris serait, ainsi, la Raison, contre la Non-Raison de la province : « La raison l'emporte à Paris sur le fanatisme, quelque grand qu'il puisse être ; au lieu qu'en Province ce fanatisme l'emporte presque toujours sur la raison » (VOLTAIRE, 1763: 16). La meilleure manière de soutenir la vraie religion, ce serait d'imposer des limites aux fanatiques des Confréries et des Liges Catholiques. Ceux-ci ont non seulement commis, dans ce cas particulier, le meurtre d'un père de famille, mais de plus ils ont été, au long de l'histoire, responsables des guerres qui ont entraîné la perte de citoyens et d'argent. Sans compter les impôts dus aux papes. Tout cela a toujours été nuisible à l'État, insiste Voltaire. Dans ce sens, il signale également que les martyrs catholiques persécutés par

² Dans les *Lettres anglaises* (1734) Voltaire avait déjà fait l'éloge des quakers et de leur tolérance. Il y raconte, par exemple, l'histoire de Guillaume Penn, qui avait fondé en Amérique un État « sans prêtres, un peuple sans armes, des citoyens tous égaux, à la magistrature près, et des voisins sans jalousie ». La Pennsylvanie, où la première loi était « de ne maltraiter personne au sujet de la religion, et de regarder comme frères tous ceux qui croient un dieu », était, selon Voltaire « l'âge d'or sur terre » (Lettre 3).

l'État roman, par exemple, l'ont été non pas à cause de leur religion, mais parce qu'ils portaient préjudice à l'État.

Nous voyons ainsi dans son raisonnement tout un jeu pour éloigner les catholiques qui occupaient des positions importantes dans l'État, particulièrement le roi, des abus du catholicisme. Celui-ci serait par principe tolérant, et donc raisonnable, non seulement d'un point de vue humain, mais du point de vue même de l'intérêt de l'État. Opposant le fanatisme de la Ligue catholique à la sagesse du roi, Voltaire affirme : « il [l'habit des confréries] peut exciter une espèce de guerre civile dans les esprits ; elle finirait peut-être par de funestes excès, si le Roi et ses Ministres n'étaient pas aussi sages que les fanatiques sont insensés » (VOLTAIRE, 1763: 21).

LE JURÉ NUMÉRO 8 ET UNE AFFAIRE DE PARRICIDE

Résumé de l'affaire

Un jeune homme est accusé d'avoir tué son père d'un coup de couteau dans le cœur, après une discussion où ce dernier l'aurait frappé à coups de poing. Il s'agit d'un jeune homme de 18 ans qui a eu une enfance misérable dans un quartier non favorisé. Il avait déjà été arrêté pour vol et pour des disputes au couteau. Tout semble être contre lui. Le couteau trouvé dans le corps de son père était d'un modèle particulier et il en avait acheté un le jour même du crime. Un vieux monsieur, habitant au-dessus, aurait entendu la discussion, puis un corps qui tombait ; ensuite, il aurait vu le garçon dévaler les escaliers. Une dame aurait vu le crime de sa fenêtre et reconnu le garçon. De plus, l'alibi de l'accusé était faible, puisqu'il ne se rappelait pas du film qu'il aurait vu au cinéma ce soir-là à l'heure du crime. Le film de Lumet ne montre pas le procès, mais la réunion des jurés qui doivent décider s'il est ou non coupable.

Sens commun

La réunion du jury commence par un vote où onze des douze jurés considèrent l'accusé coupable. Il est important de noter que ces jurés ne sont pas nommés, n'étant désignés que par leur numéro. Nous ne connaissons pas non plus le nom de l'accusé.

Cela marque une différence importante par rapport à l'affaire Calas, où les personnages sont souvent nommés et/ou caractérisés : Calas, ses enfants, le maire de Toulouse, les magistrats appartenant à la Confrérie. Ainsi que les noms, la position des personnages est claire : ou bien ils sont pour la Raison (et donc pour la tolérance) ou bien ils sont contre la Raison (intolérants). Les deux champs sont bien définis.

Dans *Douze hommes en colère*, il y a une neutralité de principe. Les jurés ne se connaissent pas et ne connaissent pas l'accusé. Ainsi leurs convictions personnelles ne doivent pas, en principe, interférer dans leur jugement. Ce qui est, comme note le juré n. 11 à un moment donné, un trait remarquable de la démocratie :

C'est un trait remarquable de notre monde démocratique que nous soyons convoqués par poste et que nous sommes venus décider de l'innocence ou de la culpabilité d'une personne que nous n'avons jamais vue. Nous n'avons rien à gagner ou à perdre par notre verdict. C'est la raison de notre force. Les considérations personnelles n'ont pas à intervenir.

À l'inverse de la situation que Voltaire nous peint dans le *Traité sur la tolérance*, ici tout le monde est *a priori* du même côté, du côté de la Raison déjà instituée dans les lois et la neutralité que le philosophe exigeait lors d'un jugement est déjà acquise. Cependant, cette installation de la Raison au pouvoir n'assure pas automatiquement un jugement équitable, parce que ce sont des hommes qui doivent prononcer un verdict et entre la Loi et leurs considérations il existe parfois un grand écart. Le premier vote montre que les hommes sont guidés soit par le sens commun, soit par des préjugés, soit par leurs préoccupations et leurs intérêts quotidiens.

Le sens commun y joue un rôle essentiel. Aucun des onze jurés ne pense qu'à examiner de plus près les témoignages et les preuves qui inculpent le garçon. S'il semble coupable, il doit l'être. Des préjugés s'ajoutent à cela ; le jeune accusé est issu d'un milieu misérable et violent et du coup il serait presque voué à être un bandit et un assassin. Les préoccupations quotidiennes des jurés l'emportent également sur l'intérêt porté au jugement : il fait chaud, il n'est pas agréable de rester enfermé dans une salle pour discuter d'une affaire apparemment simple ; l'un des jurés ne veut pas rater un match de baseball, un troisième ne parle que de son travail.

Le juré n. 8, qui vote « non coupable », s'écarte de ces positions ordinaires et veut qu'on prenne le temps d'examiner la vraisemblance des témoignages et des preuves. Ainsi, au début, c'est lui seul qui actualise la Loi. Bientôt quelques d'autres jurés vont se joindre à lui et l'aideront à mettre en doute les preuves à première vue accablantes qui pèsent contre l'accusé.

Examen raisonné des faits

D'abord, le vieux monsieur censé avoir entendu la dispute entre le père et le fils. En fait, il n'aurait rien pu entendre, puisque le crime avait été commis quand le métro aérien passait et le « bruit de ferrailles » ne l'aurait pas permis. Il avait, de plus, des difficultés à marcher et n'aurait pas eu le temps d'ouvrir sa porte et de voir le garçon s'enfuir.

Ensuite, l'affirmation de l'accusation, selon laquelle le couteau était « d'un modèle rare » n'était pas exacte, puisque le juré n. 8 avait pu s'en procurer le même sans trop de difficultés.

Troisièmement, la femme qui affirmait avoir reconnu le garçon de sa fenêtre était myope et ne portait pas de lunettes au moment du crime.

Quant à l'alibi de l'accusé, on montre qu'on peut oublier le nom du film qu'on a vu quand on est dans une situation de stress.

Le juré n. 8 arrive, ainsi, à ébranler les certitudes des autres jurés quant à la culpabilité de l'accusé. Il lutte aussi, conquérant chaque fois plus l'appui des autres jurés, contre les préjugés de l'un d'eux qui croit que toutes les personnes vivant dans des milieux misérables sont nécessairement des menteurs et des criminels. Ce juré qui affirme ses préjugés contre « les enfants des milieux sordides, où se développe la graine des criminels », enfants qui seraient « une menace contre la société », tombe en contradiction et finit par faire des discours qui tournent en rond et qui se vident d'eux-mêmes. Le juré n. 8 « démasque » également le juré qui projetait, dans l'accusé, l'histoire de sa relation ratée avec son fils.

De cette manière, comme Voltaire dans l'affaire Calas, le juré n. 8 examine les faits montrant la fragilité des preuves contre l'accusé.

VOLTAIRE ET LE JURÉ N. 8

Mais il est essentiel de noter ici quelques différences par rapport à Voltaire. Le juré n. 8 n'affirme jamais sa conviction que le garçon soit innocent et qu'il connaisse la vérité sur l'affaire. « J'ignore où est la vérité exacte », dit-il. Ce dont il est sûr, ce qu'il peut affirmer, c'est qu'il a un doute valable sur la culpabilité de l'accusé. Cela oblige, dans une démocratie, à le déclarer non pas innocent, mais non coupable. Au moment où il a déjà dix jurés de son côté il dit :

Les préjugés obscurcissent la vérité. J'ignore où est la vérité exacte. Et je ne crois pas que l'on l'apprenne jamais, cette vérité. Neuf d'entre nous semblent penser que l'accusé est innocent. Mais nous misons tous les neuf sur des probabilités et nous pouvons faire erreur. Nous pouvons être en train de sauver un criminel, qui peut savoir ? Mais nous avons un doute valable. Et ça, Messieurs, devant nos Lois, ça compte beaucoup. Pas un jury ne doit déclarer coupable un accusé à moins d'une certitude. (Juré n. 8)

Voltaire demandait bien, comme nous l'avons vu, le bénéfice du doute pour un accusé de meurtre, mais il proclame à tous vents l'innocence manifeste de Jean Calas, ce qui les jurés, dans le cas du garçon, se gardent de faire.

De même, ce ne sont pas les préjugés – non plus religieux, mais sociaux – d'une partie de la société qui apparaissent comme « l'ennemi » principal d'un jugement équitable, mais plutôt le sens commun qui entraîne les hommes dans son

courant. Le « mal » n'est plus incarné dans une institution, l'Église catholique et le pouvoir n'est plus lié à celle-ci.

C'est pour cette raison que le discours du juré n. 8 ne pourrait s'adresser, comme celui de Voltaire, aux autorités établies, en les priant de se mettre du côté de la Raison et d'éviter une injustice qui serait commise par l'intolérance. Il n'y a plus une « infâme » clairement définie à combattre, même si des préjugés subsistent encore. Il s'adresse à d'autres « citoyens » comme lui-même en leur montrant ce que leur sens commun leur cache ou en déstabilisant leurs préjugés.

De ce point de vue là, en effet, la philosophie de Voltaire est démodée ; il n'y a plus une cible extérieure, une « infâme » à combattre. L'ennemi n'est plus un Autre, mais notre propre laisser aller dans un monde déjà régi par la Raison.

C'est pour cela, je crois, que le combat du juré n. 8 ne peut plus revêtir le caractère « d'une fête » ni d'un « triomphe éclatant », selon la formule de Barthes (1964, p.100). Après l'obtention du verdict unanime « non coupable », il n'y a aucune commémoration. Chacun part chez soi pour reprendre sa vie. Rien dans le système général n'a pas changé. Aucune apothéose, comme dans la victoire de Voltaire dans l'affaire Calas.

Pourquoi Voltaire continue-t-il pourtant à nous enchanter ? Parce qu'il prêche les idéaux qui sont devenus les nôtres et parce qu'il a lutté pour eux. Et aussi, je crois, parce qu'on aurait toujours envie d'avoir un idéal universel pour lequel se battre. Ce qui n'est plus possible dans le monde d'aujourd'hui.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

VOLTAIRE. *Traité sur la tolérance*. Paris : Cramer et frères, 1763.

SALINAS FORTES, Luiz Roberto. *O iluminismo e os reis filósofos*. São Paulo: Editora Brasiliense, 1985.

Douze hommes en colère. Réalisation de Sidney Lumet. Scénario de Reginald Rose, d'après sa pièce homonyme. Production : United Artists, 1957. DVD.

BARTHES, Roland. Le dernier des écrivains heureux. In : *Essais critiques*. Paris : Seuil, 1964.